

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 75 (1983)  
**Heft:** 5-6

**Artikel:** Les limites des mesures d'aide au développement régional  
**Autor:** Ghelfi, Jean-Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-386147>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Les limites des mesures d'aide au développement régional**

*Par Jean-Pierre Ghelfi*

*Les disparités régionales ont pris de l'ampleur. Deux lois fédérales prévoient des aides pour compenser ces disparités. Leur impact est réel, mais limité. Et il peut être appuyé ou contrarié par les décisions des industriels et des banquiers.*

Les disparités économiques régionales sont importantes. Pendant longtemps, la Suisse officielle les a cependant niées ou minimisées. L'évolution de ces vingt dernières années a suivi des rythmes suffisamment différents pour qu'il devienne évident que le paysan de montagne a moins de revenus que l'agriculteur de plaine, que le développement économique se concentrait dans certaines régions (zurichoise et lémanique pour simplifier) alors que d'autres régions stagnaient.

## **Riches et pauvres**

Certes, il est clair que la croissance ne résoud de loin pas tout. Elle peut même engendrer des inconvénients équivalents aux avantages. Les habitants des grandes villes connaissent bien ces désagréments: prix élevés des logements, encombrement des transports, bruits, pollutions.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que ce sont en quelque sorte des problèmes de riches. Et qu'il faut vivre les difficultés des régions dont l'économie se porte mal pour se rendre compte des différences importantes qui existent: faible diversification des emplois, voies de communication insuffisante, niveau inférieur des salaires, etc.

## **Récession ou dépression**

La crise économique qui a commencé en 1974 a encore accentué les différences régionales et servi de révélateur. Dans les zones les plus développées, la crise s'est appelée plutôt récession, et elle n'a pas été continue au cours de ces dix dernières années. En revanche, dans les zones moins développées, la crise a pris l'allure d'une réelle dépression – recul des emplois et baisse du nombre d'habitants – pratiquement ininterrompue.

## **LIM et Bonny**

La liberté du commerce et de l'industrie n'est pas le meilleur moyen pour affronter cette situation et pour remédier aux oppositions qui peuvent en résulter. Les institutions helvétiques sont donc plutôt mal préparées pour corriger les disparités.

Non sans difficultés deux lois fédérales ont été votées au cours de la décennie précédente qui ont pour but explicite de soutenir les régions de montagne et les cantons dont l'économie est menacée. La première est la Loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM) et la seconde est l'Arrêté instituant une aide financière aux régions dont l'économie est menacée (connu sous le nom d'Arrêté Bonny).

Les autres dispositions législatives prévues pour donner des coups de pouce à l'économie n'ont pas de caractère régional, car elles valent pour l'ensemble du pays: garantie contre les risques à l'exportation; subventions à l'Office suisse d'expansion commerciale et à l'Office national suisse du tourisme; programmes de relance et d'impulsion.

Dans la lancée de la LIM et de l'Arrêté Bonny, les cantons concernés et intéressés ont prévu des dispositions d'application d'ampleur variable.

## **ASUAG-SSIH**

Après quelques années d'application, les autorités font des bilans qu'elles veulent encourageants: les crédits et les garanties accordés représentent plusieurs dizaines de millions de francs qui ont permis de faciliter des investissements représentant plusieurs centaines de millions. Il serait donc plutôt déplacé de faire la fine bouche ou de dédaigner ces résultats. Mais il faut malgré tout relativiser les choses. La restructuration des groupes horlogers ASUAG-SSIH en fournit une illustration très «parlante»: les décisions prises par les grandes banques ont un impact en matière de finances et d'emplois équivalent à toutes les nombreuses aides accordées au titre de la LIM et de l'Arrêté Bonny dans les régions horlogères.

## **Jakobs-Suchard**

Toutes les manœuvres qui ont entouré le rachat d'Interfood-Suchard-Tobler par Jakobs sont aussi illustratives. Une bonne centaine de millions de francs permet d'acheter des droits de vote qui suffisent pour prendre le contrôle du holding Interfood. Il s'ensuit une restructuration du nouveau groupe Jakobs-Suchard. Les déplacements et suppressions d'emplois qui ont été décidés sont importants, sans être considérables. Mais à terme, on ignore ce que la famille Jakobs décidera et, selon ce qu'elle fera, les efforts de promotion économique déployés pendant des années pourraient être soit renforcés soit largement annulés.

## **De petits malins**

Lorsque la Confédération et les cantons s'engagent à favoriser le développement régional, ils doivent veiller à ne pas se faire rouler. L'argent n'a pas d'odeur. Même d'origine public, il peut attirer des petits malins qui essayent de placer des brevets invendables ou de refiler sous couvert d'innovation des machines et des équipements repeints à neuf mais en

réalité complètement démodés. Les services administratifs doivent donc s'entourer d'experts et prendre l'avis de services spécialisés et d'ingénieurs-conseils.

### **Résistances**

Ces aides et ces soutiens ne plaisent souvent guère aux industriels déjà installés. D'abord parce que la liberté du commerce et de l'industrie qu'ils revendiquent pour eux-mêmes, ils la redoutent quelque peu lorsqu'un éventuel concurrent pourrait venir s'installer sur leur territoire. Ensuite parce qu'ils ne voient pas pourquoi il faudrait choyer avec «leurs impôts» de nouveaux industriels, alors qu'ils n'ont eux-mêmes rien reçu en son temps. Enfin, ils prétendent volontiers qu'un industriel qui a un bon produit n'a pas besoin d'aides.

Les pouvoirs publics sont ainsi quelquefois tiraillés entre la nécessité de maintenir le dialogue avec les patrons des entreprises existantes dont dépendent les emplois existants, tout en recherchant de nouvelles activités pour fournir de nouveaux emplois.

Ces observations n'ont évidemment pas pour objectif de mettre en doute ou en cause la nécessité de mesures favorisant le développement régional. Elles visent plutôt à éviter qu'on idéalise la portée des dispositions législatives existantes. Il faut se rendre compte que le développement régional est un curieux slalom où l'on rencontre de nombreux acteurs qui n'ont pas forcément les mêmes intentions ni des arrières-pensées identiques.

Les aides au développement régional ne suppriment pas les disparités existantes. Elles évitent tout au plus qu'elles prennent une ampleur inadmissible.



## Annexe

Une véritable politique régionale des services de la Confédération devrait comprendre notamment:

- la décentralisation des services fédéraux vers les régions les moins favorisées;
- la politique d'achat de la Confédération et des régies fédérales;
- le développement des voies de communications. C'est évident et démontré que de bonnes voies de communications entraînent généralement dans leur sillage de nouvelles activités. Or, en Suisse, dans ce domaine les priorités ne correspondent pas aux préoccupations régionales;
- l'aide accrue aux exportations, domaine du ressort exclusif de la Confédération;
- l'établissement d'un lien plus étroit entre l'aide au développement (coopération technique et crédits accordés par l'Office fédéral des affaires économiques extérieures) et la vente de produits suisses. Les industriels étrangers, à cet égard, bénéficient d'un appui plus soutenu de leur gouvernement;
- l'appui déterminé, rapide et flexible de tous les services de la Confédération, par exemple de l'Office fédéral des étrangers dans l'octroi et le renouvellement des permis, de la Division fédérale de justice (Lex Furgler), de la Banque nationale, etc.

A moyen terme, nous pensons qu'il y aurait lieu d'améliorer l'aide financière en faveur de projets industriels, en augmentant et éventuellement en modifiant le type d'aide accordé par les pouvoirs publics et en obtenant un appui plus déterminé et plus ouvert de la part des banques. Ces dernières constituent le détour obligé de toutes implantations industrielles et ont, dans notre système, en tant que collecteurs de fonds, des responsabilités dans le développement économique harmonieux de notre pays. Nous souhaitons que les établissements financiers adoptent également une politique régionale. Actuellement il semble plutôt que chaque siège local ou succursale n'accorde des crédits qu'en fonction ou en proportion des fonds drainés dans sa zone d'influence. Cette pratique va à l'encontre des objectifs visés par la politique des pouvoirs publics, les succursales des régions horlogères réunissent moins de moyens en raison des problèmes propres à nos cantons; elles sont donc moins en mesure de soutenir des projets industriels que leurs homologues d'autres régions. Ces pratiques devraient être inversées.

(Extrait d'un texte établi par le délégué aux questions économiques du canton de Neuchâtel.)